



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-quinzième session  
Troisième Commission

## Questions renvoyées à la Troisième Commission

### Note du Secrétariat

1. À la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-quinzième session, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a pris des décisions concernant les questions renvoyées à la Troisième Commission (voir [A/75/252](#)).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les passages pertinents des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/75/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session formulées à la section II du même rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière.



## **Annexe**

### **Questions renvoyées à la Troisième Commission**

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

#### **A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies**

2. Développement social [point 27] :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille ;
- c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.

3. Promotion des femmes [point 28].

#### **B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

4. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires [point 63].

#### **D. Promotion des droits de l'homme**

5. Rapport du Conseil des droits de l'homme [point 67].

6. Promotion et protection des droits de l'enfant [point 68] :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant ;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

7. Droits des peuples autochtones [point 69] :

- a) Droits des peuples autochtones ;
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée [point 70] :

- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
- b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

9. Droit des peuples à l'autodétermination [point 71].

10. Promotion et protection des droits de l'homme [point 72] :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

#### **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

11. Prévention du crime et justice pénale [point 111].
12. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles [point 112].
13. Contrôle international des drogues [point 113].

#### **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 126].
  15. Planification des programmes [point 142].
-